



APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (AMI)

Titre de l'AMI : Évaluation du programme Information et réseaux en Asie et en Afrique subsaharienne	N° de l'AMI : 17180002
Date de diffusion : Le jeudi 20 avril 2017	Date et heure de clôture : Le jeudi 4 mai 2017 à 13 h, heure avancée de l'Est
Division contractante : Services d'approvisionnement <i>Nom</i> : Lindsay Empey <i>Titre</i> : Agente d'approvisionnement <i>Courriel</i> : fad-ps@crdi.ca Adresse municipale : 150, rue Kent, Constitution Square, tour III, Ottawa (Ontario) Canada K1P 0B2 / Adresse postale : CP 8500, Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9	Division à l'origine de la demande : Division des politiques et de l'évaluation

Table des matières

1.0 INTRODUCTION	3
1.1 À propos du CRDI.....	3
1.2 Objet et nature du présent AMI.....	3
2.0 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	4
2.1 Contexte	4
3.0 MARCHÉ À SUIVRE POUR RÉPONDRE À L'AMI	9
3.1 Comment répondre.....	9
3.2 Format des réponses à l'AMI	9
4.0 Examen et éclaircissements	10

1.0 INTRODUCTION

1.1 À propos du CRDI

1.1.1 Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le CRDI a été créé en vertu d'une loi adoptée par le Parlement du Canada en 1970 et a pour mission « de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement et sur la mise en oeuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ».

Le CRDI, une **société d'État canadienne**, appuie d'éminents penseurs qui font progresser les connaissances et résolvent les problèmes pratiques de développement. Il offre des ressources, des conseils et de la formation pour leur permettre de mettre leurs solutions en application et de les présenter à ceux qui en ont le plus besoin. En bref, le CRDI accroît les possibilités – et contribue réellement à améliorer les conditions de vie des gens.

La collaboration avec ses partenaires du développement permet au CRDI de multiplier l'incidence de ses investissements et de permettre à un plus grand nombre de personnes dans un plus grand nombre de pays de profiter des innovations. Grâce à son programme de bourses, le Centre contribue à la formation d'une nouvelle génération de chefs de file du développement.

Le CRDI emploie environ 400 personnes à son siège à Ottawa (Ontario) et dans ses quatre (4) bureaux régionaux situés au Caire (Égypte), à New Delhi (Inde), à Nairobi (Kenya) et à Montevideo (Uruguay).

Le CRDI est dirigé par un Conseil pouvant compter jusqu'à 14 gouverneurs et dont le président rend compte au Parlement du Canada par l'entremise du ministre du Développement international.

Pour en savoir plus : www.crdi.ca

1.2 Objet et nature du présent AMI

1.2.1 Objet de l'AMI

Le CRDI invite les candidats qualifiés qui souhaitent effectuer une évaluation sommative finale du programme Information et réseaux en Asie et en Afrique subsaharienne (IRAASS), conformément à l'énoncé des travaux décrit à la section 2 du présent AMI, à soumettre une manifestation d'intérêt à l'autorité contractante nommée ci-dessus.

Le CRDI examinera les manifestations d'intérêt reçues par l'autorité contractante susmentionnée à la date butoir indiquée ci-dessus et pourra établir une liste restreinte de candidats qualifiés. Les candidats figurant sur cette liste pourront ensuite être invités à présenter une proposition en fonction de lignes directrices et de critères de sélection précis.

Il y a lieu de noter cependant que seuls les candidats figurant sur la liste restreinte seront avisés et invités à présenter une proposition. Les candidats qui n'auront reçu aucun avis de la part du CRDI pourront en déduire qu'ils ne seront pas invités à présenter une proposition.

1.2.2 Aucun engagement de la part du CRDI

Le présent document ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de propositions. Le présent appel à manifestations d'intérêt, la soumission d'une réponse ou toute décision, action ou omission de la part du CRDI ou de l'un ou l'autre de ses employés ne constituent pas une intention de créer ni ne créent un droit ou une responsabilité contractuelle ou délictuelle ou une autre obligation juridique de quelque nature que ce soit pour le CRDI ou ses employés.

Le CRDI pourrait ou non publier une demande concurrentielle (p. ex. une demande de propositions) pour obtenir les services décrits à la **section 2** à la suite du présent AMI.

Aucun contrat ne se conclura au terme d'une réponse donnée au présent AMI.

Aucune déclaration ni aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresses ou tacites, ne sont offertes dans le présent appel à manifestations d'intérêt ou n'y sont liées. En soumettant une réponse, le candidat reconnaît qu'il a pris connaissance de toutes les dispositions qui précèdent et qu'il les accepte.

Prière de faire parvenir toutes les demandes de renseignements ayant trait au présent appel à manifestations d'intérêt à la personne-ressource du CRDI dont le nom est mentionné ci-dessus.

Le CRDI se réserve le droit d'accepter ou de rejeter certaines soumissions ou toutes les soumissions reçues en réponse au présent appel à manifestations d'intérêt.

1.2.3 Aucuns frais pour le CRDI

Le CRDI ne remboursera aucun répondant à l'égard de quelque coût que ce soit lié à ses réponses au présent AMI.

1.2.4 Distribution et utilisation des réponses à l'AMI

Les copies de toute la documentation présentée en réponse au présent AMI seront mises à la disposition de tous les intervenants du CRDI pour qu'ils puissent les examiner.

Les réponses ne feront l'objet d'aucune évaluation officielle.

Le CRDI pourra utiliser, à toutes fins, les renseignements fournis en réponse au présent AMI.

2.0 ÉNONCÉ DES TRAVAUX

2.1 Contexte

Le programme Information et réseaux en Asie et en Afrique subsaharienne ([IRAASS](#)) est un programme de recherche quinquennal qui vise à constituer un corpus de données probantes sur les liens entre l'utilisation croissante des réseaux d'information numériques et la croissance économique, la réforme démocratique et l'augmentation des possibilités en matière d'éducation dans le monde en développement. Il a pour objectif de cerner les stratégies les plus efficaces pour tirer parti de ces possibilités en Asie et en Afrique subsaharienne, tout en présentant un point de vue critique sur les répercussions négatives possibles de l'accroissement de l'utilisation des technologies numériques.

Le programme vise à promouvoir des changements sociaux et économiques positifs dans un contexte où les politiques publiques et les pratiques technologiques ne permettent plus de renforcer la gouvernance, d'accroître les possibilités d'apprentissage, et d'améliorer la qualité et la production de données scientifiques et de possibilités d'entrepreneuriat. Le programme IRAASS soutient les trois principales activités suivantes :

- (i) Produire et renforcer des données probantes sur les liens entre les changements socioéconomiques rapides et l'utilisation accrue des technologies de réseautage dans les domaines de la gouvernance, de l'apprentissage, de la science et de l'entrepreneuriat, dans les industries de la création, par l'intermédiaire de réseaux de recherche dirigés par des parties prenantes du Sud.
- (ii) Renforcer la capacité en matière de recherche et de communication liée à la recherche des chercheurs du Sud au sein de réseaux de recherche, au moyen d'un soutien structuré du CRDI, d'ententes de mentorat intraréseaux et d'évaluations axées sur l'apprentissage.
- (iii) Améliorer l'utilisation des résultats de recherche et élargir les horizons des politiques au sein des collectivités de chercheurs universitaires, de responsables de l'élaboration des politiques et de praticiens en ce qui concerne les conclusions de recherche, les nouveaux enjeux en matière de recherche et la synthèse à l'échelle du programme.

Le CRDI assure la gestion et la mise en oeuvre du programme au Canada. En plus de gérer la contribution de 6,3 millions GBP versée par le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, le CRDI fournit un financement total de 3,5 millions CAD (environ 1,9 million GBP) au programme, ce qui porte à 8,2 millions GBP la valeur totale de ce dernier. Le programme IRAASS a commencé en septembre 2013 et prendra fin en mars 2018.

Comme l'indiquait le document initial concernant le programme IRAASS, une activité clé au cours de la dernière année d'existence du programme sera l'évaluation finale de ce dernier, qui sera effectuée aux fins de reddition de comptes et d'apprentissage (voir les détails ci-dessous).

2.2 PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation portera sur les 10 projets suivants qui ont reçu des fonds du programme IRAASS.

Réseaux	Think tanks
Apprentissage numérique en vue du développement (DL4D)	Recherche TIC Afrique <ul style="list-style-type: none"> • Catalyseur de l'Internet à large bande en Afrique LIRNEasia <ul style="list-style-type: none"> • Tirer parti des mégadonnées des réseaux mobiles au service du développement • Vers une économie en réseaux au Myanmar • Sociétés de l'information inclusives : favoriser la croissance et les possibilités d'emploi en Asie • Inclusion dans la société de l'information en Asie
Réseau de science ouverte et collaborative au service du développement (OCSDNet)	
Recherche sur les ressources éducatives libres au service du développement (ROER4D)	
Renforcement des capacités de recherche sur la société de l'information III (SIRCA III)	
Recherche libre en innovation en Afrique (openAIR) – mise à l'échelle des entreprises technologiques en démarrage en Afrique	

Trois projets seront exclus parce qu'ils ont récemment fait l'objet d'évaluations :

- Seed Alliance – évalué en 2014
- Données ouvertes pour le développement (DOD) – évalué en 2016-2017
- DECI II – évalué en 2016-2017

Le programme IRAASS a fait l'objet de trois examens annuels en 2014, 2015 et 2016. On attendra des évaluateurs qu'ils s'inspirent de ces évaluations et examens antérieurs dans le cadre de l'évaluation du programme IRAASS.

2.3 BUT, OBJECTIFS ET RAISON D'ÊTRE

Les deux principaux objectifs de l'évaluation finale du programme IRAASS sont les suivants :

- Assurer la reddition de comptes au DFID et au CRDI pour ce qui est de la mise en oeuvre du programme et de l'obtention de résultats.
- Réunir des données qui faciliteront l'élaboration des futurs programmes aux fins d'apprentissage et d'amélioration.

2.4 UTILISATEURS ET UTILISATIONS PRÉVUS

Les principaux utilisateurs prévus de cette évaluation sont les membres de la direction et du personnel du DFID qui sont responsables de la surveillance du programme IRAASS. L'évaluation fournira une orientation pour déterminer les résultats du programme et ses possibles contributions futures. La direction et le personnel responsable du programme Économies en réseaux du CRDI mettront également à profit l'évaluation pour guider l'élaboration de futurs programmes. L'évaluation du programme IRAASS est un élément constitutif du plan d'apprentissage quinquennal du programme Économies en réseaux et ses conclusions alimenteront la réflexion sur ce programme à mi-parcours de la période stratégique 2015-2020. Les utilisateurs secondaires de l'évaluation comprennent également le Conseil des gouverneurs du CRDI.

Utilisateurs	Utilisation
DFID (PRINCIPAL)	Reddition de comptes et apprentissage
Économies en réseaux du CRDI (secondaire)	Apprentissage – amélioration des programmes
Conseil des gouverneurs du CRDI (secondaire)	Reddition de comptes

2.5 QUESTIONS D'ÉVALUATION

2.5.1 REDDITION DE COMPTES

Q1. Dans l'ensemble, la qualité des travaux de recherche soutenus par les réseaux de recherche et les think tanks du programme IRAASS était-elle acceptable (compte tenu du contexte, des buts visés, etc.) ?

Q2. Dans quelle mesure et de quelles manières le renforcement des capacités des chercheurs du Sud assuré par le programme IRAASS a-t-il été efficace, pertinent et appréciable ?

Q3. Dans quelle mesure et de quelles manières les projets financés par le programme IRAASS ont-ils permis de faire en sorte que la recherche exerce une influence pertinente et appréciable sur les politiques ? Dans les cas où l'influence sur les politiques a été inférieure aux attentes, de quelles manières le programme IRAASS aurait-il pu soutenir plus efficacement l'intégration des résultats de recherche aux politiques ?

Q4. La mise en oeuvre du programme IRAASS a-t-elle été efficace et économique par rapport à l'objectif et aux résultats prévus ? Les ressources (p. ex. le personnel) ont-elles été utilisées efficacement pour gérer les projets et le programme ? Quels ont été les points forts et les points faibles de la gestion du programme OU de la proposition de valeur liée au financement (p. ex. analyse de rentabilisation, mise à profit des programmes existants) ?

2.5.2 APPRENTISSAGE

Q5. Comment les conditions des projets (dirigés par les réseaux plutôt que par les institutions) ont-elles contribué (ou non) à la réalisation des résultats des projets ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? Comment pourrait-on améliorer les conditions ?

Q6. Le personnel du CRDI a-t-il contribué de façon importante à l'atteinte des résultats des projets ? (P. ex. apprentissage formatif, métasynthèse, établissement de réseaux, réseautage, renforcement de la crédibilité/légitimité du domaine.) Comment ces contributions pourraient-elles être améliorées ?

2.6 PRINCIPES ET APPROCHE QUI GUIDERONT L'ÉVALUATION

2.6.1 Utilité

Chaque évaluation est conçue pour répondre aux besoins de ses utilisateurs prévus, notamment la direction du CRDI, les partenaires bailleurs de fonds, le personnel du programme et les bénéficiaires. Les évaluations devraient donner lieu à des constatations concrètes qui nous aideront à tirer des leçons des succès et des échecs liés aux projets, à gérer les incertitudes et à prendre des risques calculés. La participation des utilisateurs aux processus d'évaluation contribue à assurer la pertinence et l'appropriation des constatations de l'évaluation.

2.6.2 Indépendance

Afin de garantir la rigueur et l'utilité de l'évaluation finale, les évaluateurs externes doivent être crédibles et impartiaux, et être perçus comme tels. Des normes très strictes doivent être respectées afin de préserver le caractère impartial de l'évaluation. Les évaluateurs ne doivent pas :

- avoir reçu du financement du programme pour des projets pendant toute la durée du programme;
- être en négociation pour des consultations ou des projets futurs dans le cadre du programme;
- avoir une relation personnelle avec un ou des membres du programme qui pourrait nuire à leur impartialité;
- prévoir recevoir du financement du programme à l'étude dans l'année suivant la fin de l'examen.

On peut envisager de faire appel à des personnes qui ont agi comme évaluateurs pour le programme. Les évaluateurs ne doivent pas avoir de conflits d'intérêts avec le programme ni aucun intérêt personnel quant aux résultats de l'examen. Les évaluateurs ainsi que les membres du personnel du programme et de la direction sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel.

2.6.3 Qualité et éthique

Les évaluations doivent satisfaire à des normes de qualité élevées. Par qualité, on entend notamment l'utilité de l'évaluation, l'utilisation de méthodes rigoureuses et le respect de normes éthiques. L'évaluation n'est pas dépourvue de jugement de valeur et il faut prêter une attention particulière à l'inclusion de divers points de vue et aux inégalités dans le processus d'évaluation.

2.6.4 Mise en commun des connaissances et transparence

Les enseignements relatifs aux constatations, à la pratique et à la théorie de l'évaluation doivent être consignés et diffusés. L'échange des connaissances contribue au renforcement des capacités d'évaluation, tant au sein du CRDI que parmi ses bénéficiaires, et fait en sorte que l'évaluation demeure pertinente par rapport aux priorités et aux enjeux relatifs au développement et à la recherche pour le développement.

Les évaluations devraient être accessibles au public. Les évaluations commandées par le CRDI peuvent être consultées dans la Bibliothèque numérique publique du CRDI.

2.7 CONCEPTION ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE – DIRECTIVES

Nous serons à la recherche de solutions créatives en ce qui a trait à la réponse aux principales questions d'évaluation; en particulier, les méthodes d'évaluation devront prendre en compte les liens de causalité et permettre l'évaluation des contributions apportées par les projets financés par le programme IRAASS à l'obtention de résultats à long terme. S'il le juge approprié, Le CRDI mettra à la disposition des soumissionnaires retenus, aux fins d'adaptation, des cadres d'évaluation existants tels que les suivants :

- Cadre d'appréciation Qualité de la recherche plus (QR+) : Cet outil prend en compte la rigueur scientifique de la recherche, sa légitimité, son importance et son potentiel d'utilisation, à titre de dimensions d'évaluation de la qualité de la recherche. Il prend aussi en considération les incidences clés (facteurs contraignants ou habilitants) du projet de recherche lui-même ou de l'environnement externe, de même que des grilles d'évaluation personnalisées faisant appel à des critères qualitatifs et quantitatifs.

- Des connaissances aux politiques – Tirer le meilleur parti possible de la recherche en développement : Ce document montre comment la recherche peut contribuer à une meilleure gouvernance de plusieurs façons, notamment en encourageant le questionnement et le débat, en procurant aux citoyens les connaissances nécessaires pour tenir les gouvernements responsables de leurs actes et en élargissant l'ensemble d'options et de solutions rattachées au processus de conception des politiques.
- Évaluation stratégique de la capacité de recherche : Ce groupe de documents décrit des pratiques exemplaires en matière de renforcement des capacités et établit le cadre de mise en pratique de la recherche pour cinq catégories d'activités de renforcement des capacités du CRDI.

Pour cette évaluation, nous nous attendons à ce que les soumissionnaires effectuent les démarches suivantes :

- examiner les documents pertinents du programme Économies en réseaux et jusqu'à 10 projets financés par le programme IRAASS, ce qui pourrait nécessiter des déplacements et des visites des sites de projets;
- examiner les évaluations antérieures du programme et des projets;
- communiquer avec le personnel du DFID et du CRDI ainsi qu'avec les représentants des projets;
- communiquer avec les utilisateurs cibles de la recherche;
- recueillir des données supplémentaires selon les paramètres de la méthodologie d'évaluation.

On prévoit que les évaluateurs devront se rendre sur des sites de projets pour recueillir des données.

2.8 EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Voici les rapports attendus :

- Plan de travail initial et méthodologie d'évaluation.
- Rapport préliminaire écrit d'un maximum de 25 pages.
- Présentation orale sur les constatations préliminaires à l'intention de l'équipe des Économies en réseaux du CRDI.
- Rapport final écrit d'un maximum de 25 pages.
- Résumé de cinq pages qui sera présenté au Conseil des gouverneurs du CRDI.
- Résumé de deux pages sur les principales constatations et recommandations à l'intention de l'équipe des Économies en réseaux du CRDI.

2.9 ÉCHÉANCIER ET JALONS

Date de début prévue : 15 juin 2017

Date d'achèvement prévue : 15 décembre 2017

Calendrier préliminaire des activités, devant être confirmé par le plan de travail concernant l'évaluation :

Activité	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Planification							
Collecte de données/compilation							
Analyse des données							
Présentation des résultats préliminaires							
Préparation de rapports							

3.0 MARCHÉ À SUIVRE POUR RÉPONDRE À L'AMI

3.1 Comment répondre

3.1.1 Demandes de renseignements

Toute question ou autre communication liée au présent AMI **doit** être transmise à l'autorité contractante nommée à la page 1.

Puisqu'il ne s'agit pas d'une demande concurrentielle, le CRDI ne répondra pas nécessairement aux questions par écrit ou ne communiquera pas nécessairement les réponses à tous les répondants potentiels.

3.1.2 Mode d'envoi

Les répondants **doivent** envoyer une (1) **copie de leur réponse par voie électronique, soit par courriel**, en format Microsoft Word ou PDF, à l'autorité contractante nommée à la page 1.

Les répondants doivent indiquer à la ligne « *Objet* » du courriel le numéro et le titre de l'AMI.

3.1.3 Date de clôture

Les réponses au présent AMI **doivent** être reçues par le CRDI au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1.

3.2 Format des réponses à l'AMI

3.2.1 Langues officielles

La réponse peut être présentée en français ou en anglais.

3.2.2 Directives relatives aux réponses

Les réponses à l'AMI doivent comporter les éléments suivants :

a. Lettre d'accompagnement : indiquant le nom de la principale personne-ressource du répondant relativement à l'AMI, de même que son adresse, son numéro de téléphone et son adresse de courriel.

b. Curriculum vitae : Inclure le curriculum vitae de chaque membre de l'équipe proposée, si une équipe est établie.

c. Brève manifestation d'intérêt de deux (2) pages : Indiquant les compétences du proposant, son aptitude à réaliser le projet et le calendrier d'exécution conformément à l'énoncé des travaux. Cette manifestation d'intérêt doit comprendre une description des évaluations effectuées antérieurement pour des services similaires, avec un budget, s'il y a lieu. Elle doit également mettre en évidence les compétences et l'expérience suivantes :

- l'aptitude à travailler dans un contexte multiculturel et multidisciplinaire;
- l'aptitude à comprendre les contraintes associées à la réalisation de recherches dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire;
- la connaissance des processus d'évaluation de la recherche pour le développement destinée à éclairer les politiques et les pratiques;
- une connaissance de base des données probantes existantes sur les répercussions positives et négatives des technologies numériques dans le contexte des pays en développement;

- des connaissances en matière d'évaluation de programmes de recherche et d'innovation pour le développement;
- des connaissances spécialisées sur les défis et les complexités de la recherche visant à influencer sur les pratiques et les politiques.

4.0 Examen et éclaircissements

Afin de bien comprendre les renseignements contenus dans la réponse à l'AMI, le CRDI pourrait vous demander des éclaircissements, de vive voix par téléphone, ou par écrit par courriel.